



Renconduit a la frontiere en 2005 et demande de visa 2009

Par **wanisoso**, le **14/12/2009** à **11:34**

Bonjour,

j ai ete reconduit a la frontiere en 2005 et j ai fait une demande de visa long sejour conjoint de francais en aout 2009, est ce que ma reconduite en 2005 peut poser probleme???

Sachant que je suis reparti en france sans visa et que je me suis marié avec ma femme a la mairie et je suis revenu au maroc pour la demande de visa? merci pour votre aide, cdt.

Par **chris_idv**, le **14/12/2009** à **13:24**

Bonjour,

Oui cela peut poser problème: la reconduite à la frontière est une contrainte en principe précédée d'une ordonnance de quitter le territoire Français qu'à priori vous n'avez pas respecté volontairement.

De même le fait d'être entré en France sans visa pour vous marier en aout 2009 correspond à une infraction.

Vous encourez une peine de 3 ans de prison maximum ainsi qu'une interdiction du territoire de 10 ans maximum:

<http://sos-net.eu.org/etrangers/infrac.htm>

Salutations,

Par **wanisoso**, le **17/12/2009** à **11:59**

Je vous avais répondu mais je crois que mon message a été effacé,
J'avais posé la même question il y a 2 mois et un superviseur m'a dit que le fait d'avoir été reconduit à la frontière ne pouvait en rien ralentir ou refuser un visa long séjour conjoint de français, de plus je connais des gens qui ont fait pire et qui ont eu leur visa, il y a peut-être des lois mais elles ne s'appliquent pas à tout le monde, j pense qu'ils doivent sélectionner les têtes ...